

Rapport de gestion de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes

concernant les opérations de l'exercice clos au 31/12/2023

ASSEMBLEE REGIONALE - 6 juin 2023



Exercice 2023 : le budget de la délégation arrive à maturité... pour servir notre plan stratégique

Avec un exercice à 575 605,86€, le budget de notre délégation connait un nouveau recul de 9,9% au regard de l'exercice 2022 (639K€). France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes va-t-elle mal pour autant ? Non. Avec la fin de l'expérimentation du service X-Ailes au 31/12/2022, nous atteignons simplement notre « rythme de croisière » avec une équipe composée de permanents dédiés aux seules missions que nous a confiées la loi au service des droits et de la démocratie en santé.

Depuis les discussions menées en 2021 avec le siège national de notre UNAASS, nous le savons, notre effectif doit se stabiliser autour des 8 équivalent temps plein (ETP) en contrat à durée indéterminée (CDI) travaillent sur ces missions. La diminution de notre budget en 2023 s'explique principalement par l'arrêt au 31/12/2022, au terme prévu de son expérimentation, du service X-Ailes et le non-remplacement de ses Référente parcours de santé (RPS). Si cet événement marque la fin des activités d'accompagnement vers l'autonomie des usagers portées par notre région depuis dix ans, cela ne signifie pas en cause notre combat pour la reconnaissance d'un droit à l'accompagnement. En 2023, notre plaidoyer sur la révision du schéma régional de santé portait des propositions en ce sens.

Pour autant, si nous arrivons maintenant à notre effectif cible, celui-ci n'était pas encore parfaitement stabilisé en 2023 : arrêt maladie, renouvellement de 75% des membres de l'équipe avec des périodes de latence sur certains postes, recours à l'intérim... au final, 7,1 ETP sont valorisés sur cet exercice. L'année 2024 s'annonce sous de meilleurs auspices alors que l'arrivée de deux nouvelles chargées de mission est prévue début janvier. Un recrutement reste en cours.

Côté « produits d'exploitation », cette marche vers notre effectif cible s'accompagne logiquement d'une nouvelle baisse de la part des conventions avec l'Agence régionale de santé et le Conseil régional. Elle passe ainsi de 36 à 21% : un niveau qui va se stabiliser sur 2024. La signature, en novembre 2023, d'un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de financement (CPOF) avec l'ARS pour la période 2023 – 2025 l'annonce, de même que les bonnes relations entretenues avec le Conseil régional. Ces financements régionaux couvrent 1,5 ETP parmi les 8 de notre effectif cible. Pour autant, les actions que financent ces conventions régionales sont en cohérence avec nos missions nationales et nos enjeux régionaux.

Pour le dire autrement, elles participent pleinement à la déclinaison des trois ambitions stratégiques que France Assos Santé a retenu pour son horizon 2026. Les moyens sont là et, ensemble, notre mobilisation doit se poursuivre pour participer à la refondation de notre système de santé.

François BLANCHARDON, Président



COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat 2023 se compose ainsi :

- **575 605,86€** de **charges**

Ces charges sont couvertes par:

- 126 504,70€ de produits d'exploitation et exceptionnels couverts par les conventions régionales passées avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional (- 45% par rapport à l'exercice 2022)
- 449 101,16€ de subvention nationale au titre du FNDS (Fonds national pour la démocratie sanitaire) affectée à la délégation Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention nationale passée par l'UNAASS avec le ministère des Solidarités et de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS). Ce montant est en hausse sensible au regard de l'exercice précédent (+ 9,6%).

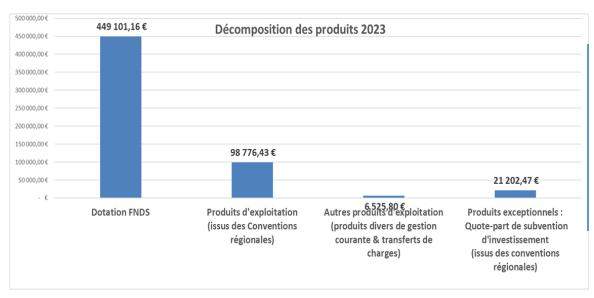
Une délégation ne peut présenter un résultat négatif ou positif et se situe nécessairement à l'équilibre. Au plan national, l'UNAASS présente un excédent de l'exercice 2023 de 82 264€, qui double en raison du taux d'intérêt rémunérateur du livret A, sur un exercice total de 10 320 260€.

A noter que les comptes de l'URAASS ARA ne forment qu'une sous-partie des comptes de l'UNAASS, seule entité juridique constituée, qui font l'objet d'un vote par l'Assemblée générale de l'association nationale.



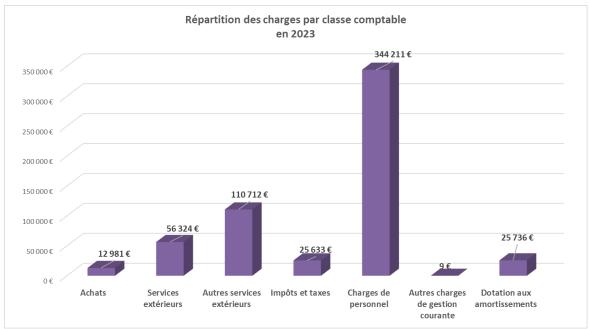
LES CHIFFRES CLES DU COMPTE DE RESULTAT 2023

Un budget réalisé en diminution (- 9,9%) en comparaison avec l'exercice 2022 (638 K€)



La dotation du FNDS
représente 78%
(+ 14 points) et les
conventions
régionales 20,8% de
la totalité des
produits.

L'ensemble des dépenses de personnel (salaires et taxes) représentent **64 % du total des charges** (- 2 points par rapport à 2022)



Effectifs: en moyenne, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes a disposé de **7,1 ETP** en 2023, dont 1,4 financé par les conventions régionales.



RESULTAT D'EXPLOITATION:

Produits d'exploitation et dotation du FNDS, 547 877,59€

Subventions d'exploitation, 98 776,43€

Les *subventions régionales* s'élèvent formellement à 98 776,43€. La répartition des subventions entre les conventions régionales se décompose de la façon suivante :

<u>Agence régionale de santé :</u> en 2023, la convention pluriannuelle d'objectif et de financement entre l'Agence et la délégation a été renouvelée pour 3 ans (2023-2025). Cette convention vient financer la poursuite ou la mise en œuvre de 4 actions pour un total de 92 920,33€ :

- L'animation du groupe de travail « Expression directe des personnes en situation de précarité » (16 321,33€) qui travaille sur la révision, en 2023, du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS);
- La poursuite du groupe de travail « Santé des jeunes » (13 169,72€) mobilisé en 2023 sur des recommandations à intégrer dans le nouveau Schéma régional de santé (SRS);
- L'élargissement de l'action visant à renforcer le réseau des personnes qualifiées sur la région à la valorisation des bonnes pratiques en Conseil de la vie sociale (CVS), rebaptisée « Faire vivre les droits des personnes accompagnées » (36 956,35€);
- La mise en place d'une « journée d'échanges entre acteur de santé » (RU et PCRU), sur Lyon et Clermont-Ferrand, pour travailler sur le thème : « la CDU, levier d'amélioration de la qualité » (26 472,93€).

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

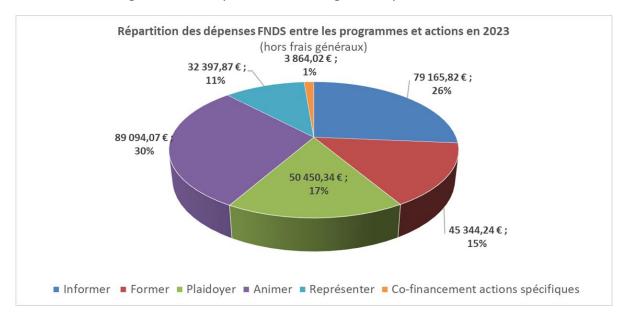
- Convention « Acteur de ta santé 2022-2023 » (subvention accordée : 25,6K€ pour une action budgétée à 32K€) : le programme « Acteur de ta santé! » de sensibilisation des jeunes sur leurs droits s'est ainsi poursuivie sur 2023. Grâce à un reliquat de 5 856,10€, elle a couvert 80% des dépenses des interventions menées en 2023, quand le FNDS en couvrait 20% (1 464,02€).



La convention nationale FNDS

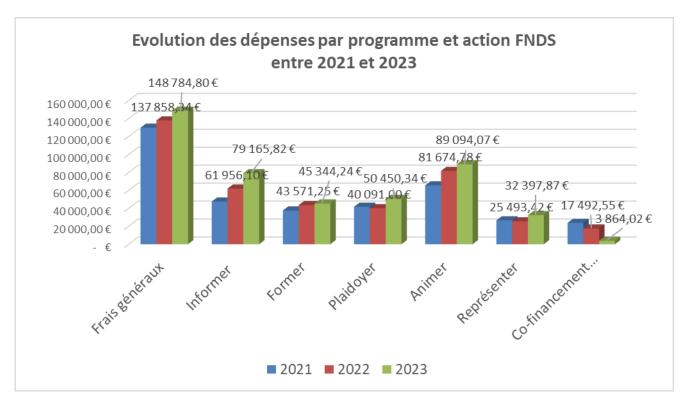
Après déduction des produits divers de gestion courante et des transferts de charge, la dotation affectée à France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 449 101,16€ pour l'année 2023 (contre 409K€ en 2022). Ce montant, qui apparait formellement comme un « déficit » dans les comptes visés par le Commissaire aux comptes, couvre :

- l'ensemble des activités de la délégation liées à la <u>mise en œuvre des 5 programmes</u> <u>couverts par la convention</u> nationale pour un montant total de 296 452,34€...:
 - o Programme 1: Informer les usagers, RU et acteurs associatifs
 - o Programme 2 : Former les RU et bénévoles associatifs
 - o Programme 3: Expression des attentes et plaidoyer
 - o Programme 4 : Animer le réseau des RU et associations agréées
 - o Programme 5 : Représenter les usagers du système de santé



- le co-financement d'actions initiées sur conventions régionales spécifiques à hauteur de 3 864,02€: Take Care (maintenance annuelle: 2 400€) et Acteur de ta santé (1 464,02€), aux côtés du Conseil régional.
- la quote-part des « frais généraux » imputables à la mise en œuvre de ces 5 programmes & de ces actions (pour un montant total de 148 784,80€).





Principales observations concernant le diagramme ci-dessus :

- l'augmentation des frais généraux (de 139K€ en 2022 à 148K€ en 2023, +6%) s'explique principalement par le recours à l'intérim pour pallier à l'absence puis au départ de l'assistante administrative (variation de +14K€), alors même que l'on constate une diminution des dépenses liées aux locations (mobilières et immobilières), charges locatives et frais de maintenance ou d'entretien (- 6K€).
- la progression des dépenses du programme « Informer » (+27%) tient principalement à la progression de la masse salariale (+ 16K€) : cela procède de la volonté d'investir davantage l'animation de la JEDS et de relancer les RU-nions en présentiel. La progression des dépenses hors masse salariale (env. + 1K€) traduit également cette décision avec une augmentation des frais de mission ;
- le budget du « plaidoyer » est également en hausse sensible (+25%) en raison de la forte actualité en la matière en 2023, avec la révision du Schéma régional de santé (SRS). Là aussi, la progression tient avant tout à la progression de la masse salariale dédiée (+ 9K€), complétée par une progression des dépenses hors masse salariale liée à l'organisation du séminaire sur le SRS;
- les dépenses du programme « Animer » sont à nouveau en augmentation sensible (de 81,6K€ à 89K€, +9%) en raison de la forte mobilisation de l'équipe et des élus sur



l'élaboration puis la déclinaison du plan stratégique. Elles concernent autant la masse salariale que l'organisation de temps forts de la vie associative (assemblées régionales et séminaire du réseau);

- la hausse est également importante pour les dépenses du programme « Représenter » (de 25,5K€ à 32,4K€, +27%). Elle s'explique par l'affectation dorénavant sur ce programme des dépenses liées aux conférences-débat ainsi qu'à la publication d'un livret pour les nouveaux RU.

Cotisations: 175€

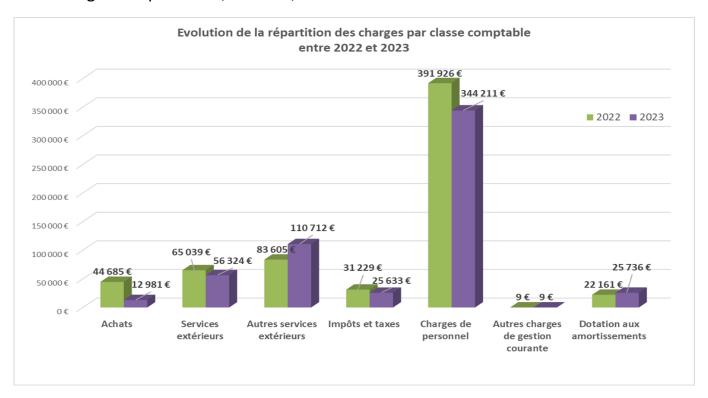
Pour rappel, depuis 2022, seules les associations disposant exclusivement d'un agrément régional doivent s'acquitter d'une cotisation. En Auvergne-Rhône-Alpes, elles sont 5 à s'acquitter ainsi annuellement d'une cotisation d'un montant de 35€ (AFAU, IAS Nord-Dauphiné, Oxygem, Phénix greffés digestifs et RAPSODIE).

Produits divers de gestion courante : - 7,94€

Transferts de charges : - 6 441,89€ (principalement liées à des versements de la Prévoyance et de l'Assurance maladie – IJSS).



Charges d'exploitation, 575 605,86€



Les charges ont à nouveau sensiblement reculé en valeur au regard des exercices précédents (638K€ en 2022, -9,9%; 686K€ en 2021) et leur **répartition** en % entre les différentes catégories des comptes de charges a connu plusieurs évolutions notables en particulier sur les « Achats » et les « Autres services extérieurs » :

Catégorie	% des charges en 2022	% des charges en 2023
Achats	7%	2,3%
Services extérieurs	10,2%	9,8%
Autres services extérieurs	13,1%	19,2%
Impôts et taxes	4,9%	4,5%
Charges de personnel	61,4%	59,8%
Autres charges de gestion courante	0%	0%
Dotation aux amortissements	3,5%	4,5%



Achats, 12 981,09€

La très forte réduction des achats en 2023 au regard de l'exercice précédent (44 685€ en 2022, - 71%) s'explique principalement par le recours à des prestataires importants en 2022, notamment pour la construction de l'application Take Care (Dowino + cabinet Chabert : env. 17K€) et pour l'évaluation du projet X-Ailes (Laboratoire Reshape : 10K€).

Services extérieurs, 56 324,48€

La diminution sensible du montant des services extérieurs (65 039€ en 2022, soit -13,4%) est liée à la diminution des loyers ou charges locatives (exclusivement sur les territoires avec le changement de local sur Clermont et l'absence de location dans la Drôme), à laquelle s'ajoute la diminution des dépenses d'entretien (au total -6K€). Le coût des locations mobilières est également à la baisse après la contractualisation avec de nouveaux prestataires fin 2022 sur la location de téléphonie ou d'imprimante (-2,2K€).

Autres services extérieurs, 110 712,07€

Sur ces postes, la progression est très importante au regard de l'exercice précédent 2022 (84 672€, +23,5%) et s'explique principalement pour deux raisons : la progression du recours à l'intérim pour faire face à l'absence puis au départ de l'assistante administrative (+21K€) & la progression des frais de déplacement, de mission et de réception (+ 11K€), en partie liée à l'organisation de plusieurs événements exceptionnels (séminaire plan stratégique, séminaire SRS, journées RU-PCRU...). Cette progression des dépenses a été en partie compensée par une réduction des dépenses sur les impressions de flyers ou de produits publicitaires (-9K€).

Impôts et taxes, 25 632,64€

Un poste en diminution sensible pour le coup (31 229€ en 2022, -18%). Une baisse en lien direct avec la réduction de la taille de l'équipe salariée puisque l'ensemble des impôts et taxe sont en lien avec la masse salariale, à commencer par la taxe sur les salaires (-4K€ à elle seule, à 25,8K€). De façon surprenante, après avoir diminué en 2022, la taxe foncière payée sur le loyer de Lyon n'est plus sollicitée (-1K€).



Charges de personnel, 344 211,49€ (391 926€)

La baisse des charges de personnel constatée en 2022 (- 8,6%) s'est poursuivie en 2023 (-12,2%) principalement du fait :

- de la fin du projet X-Ailes qui comptait encore deux Référente parcours de santé sur plus de la moitié de l'exercice 2022.
- du départ en arrêt maladie puis de la sortie des effectifs de l'assistante administrative. A noter également que deux chargées de mission territoriale parties courant octobre n'ont pas été remplacées sur les derniers mois de l'année.

Autres charges de gestion courante, 8,51€ (8,78€)

Dotation aux amortissements, 25 735,58€

Ce poste est à nouveau en progression au regard de l'exercice précédent (22 161€ en 2022, +13,9%). Cette progression tient principalement à l'amortissement, sur l'ensemble de l'exercice, des dépenses d'investissement faites sur l'application Take Care (en 2022, l'amortissement avait débuté sur le mois d'avril). Ces dépenses sont complétées par l'amortissement du matériel informatique (4,4K€).



RESULTAT EXCEPTIONNEL:

Quote-part de subvention d'investissement, 21 234,52€

Ce montant correspond à la quasi-totalité de la quote-part de subvention d'investissement pour le développement de nouveaux épisodes de l'appli Take Care par le Conseil régional et l'Agence régionale de santé, à part égale (10 601€ chacun à travers les conventions 12 et 17).

